



## Compte Rendu du conseil d'école du 7 novembre 2014

Ecole Elémentaire d'Hastignan

### Présents :

**Equipe Enseignante** : Mme Chaït (CLIS), Mme Sonfils (CM2), Mme Martin (CE2), Mme Schipper (CP), Mme Quebre (CE1), Mme Tonon (CP/CE1), Mme Boulhaïs (CM1), Mme Leyniac (CM2), M. Taudin (CM2), Mme Cœur (CP), Mme Pérille (CM1), Mme Bayssette (CE2),

**Ainsi que** : Mme Fontaine et Mme Sud, AVS (Assistants de Vie Scolaire en CLIS ou auprès d'enfants de CE), et Mme Gabbé, (Emploi Vie Scolaire, assistante de Direction).

**Mairie** : Melle Riviere, représentant M. Demanes

**Personnel Mairie** : Melle Larrous, directrice du CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole), Mme Terou (Responsable de la restauration scolaire).

**DDEN (Délégué Départementale de l'Education Nationale)** : Mme Claudy Laville

**Parents Elus FCPE** : M. Guidez, Mme Grelier, Mme Paradis, Mme Cortinas, Mme Fournier, Mme Lebrun, Mme Varlet, Mme Boissard.

**Parents Elus API Hastignan** : Mme Lecroart, Mme Galan, Mme Lalande, Mme Defoort, Mme Talou, Mme Lauilhé, Mme Greslot, Mme Nicot et M. Hudrisier

### Préambule

Le fonctionnement d'un conseil d'Ecole est rappelé en préambule.

Les personnes siégeant au conseil sont listées : enseignants, parents élus, DDEN (Délégué Départementale de L'Education nationale), représentants de la mairie (élu, directeur du CLAE, responsable de la restauration scolaire).

Les résultats des élections de parents d'élèves sont rappelés. Il y a eu 55% de participation aux élections, ce qui est bien. La FCPE a obtenu 5 sièges et l'API Hastignan a obtenu 6 sièges.

En cas d'absence du Directeur, Mme Boulhaïs le remplace.

### Règlement intérieur

Le règlement intérieur est modifié pour être adapté à une circulaire de l'Education Nationale en date du 09/07/2014. Il est relu, et adopté à l'unanimité.

Les modifications sont mineures : modification du préambule, ajout quant aux réunions de l'Equipe Educative en cas d'absentéisme, charte internet et laïcité.

Il est rappelé que l'école est obligatoire et que l'assiduité est primordiale. Le Directeur de l'Ecole doit signaler les absences à partir de 4 demi-journées d'absence par mois non justifiées.

Il est rappelé également aux parents l'importance des assurances responsabilité civile et individuelle accident. Les enfants ne peuvent pas aller en sortie dépassant les horaires scolaires s'ils n'ont pas ces assurances (la MAE propose cette couverture à prix intéressant).

Les médicaments ne peuvent pas être administrés à l'Ecole. Les parents peuvent néanmoins venir les administrer à leurs enfants.

### Effectifs et organisation des classes rentrée 2014 /2015 ; calendrier scolaire

L'effectif de l'école le suivant : 46 CP ; 58 CE1 ; 51 CE2 ; 51 CM1 ; 47 CM2 et 9 CLIS : soit 250 élèves, et une moyenne de 25,2 enfants par classe (hors CLIS qui n'est pas prise en compte pour les créations/suppression de classes).

La direction de l'école a réalisé des prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine. Ces prévisions conduisent à un nombre de 266 enfants à la rentrée 2015. Ce chiffre n'est pas consolidé. En particulier, une incertitude forte existe sur le nombre d'enfants de grande section à la maternelle Hastignan qui arriveront à l'élémentaire Hastignan (départ vers Cérillan ou autre). Cet effectif, en hausse, est à suivre précisément.

### **Point sur les travaux (réalisés/à venir/demandés)**

- La classe de CM1 de Mme Boulhaïs a été équipée d'un tableau numérique informatique.
- Les panneaux solaires ont été enlevés du toit et l'étanchéité du toit a été refaite. Les panneaux vont être remis, il est souhaitable que ceci soit fait en période de vacances pour éviter les nuisances, en particulier sonores.
- Des travaux ont été faits dans la cour pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales. Néanmoins, il reste une flaque par moment. Un apport de grave pourrait être envisagé par endroit dans la cour (« cheminement vers La Grange à Léo » ?). Par ailleurs, la zone goudronnée est parfois glissante (feuilles, glands).
- La clôture entre le petit chemin emprunté par les collégiens et la cour est un lieu qui pose des difficultés (tensions entre collégiens et enfants de primaire). Il serait souhaitable de remplacer le grillage par une palissade avec une haie devant.
- Le parking est en très mauvais état. Une commission sera créée pour proposer les travaux à mener.
- Côté CLAE, le tracé d'une place de stationnement pour les personnes handicapées n'a pas été réalisé (cf. demande réalisée par l'API Hastignan l'an dernier et courriers sur notre site).

### **TAPS / APS / CLAE**

Le principe de fonctionnement est identique à l'an dernier. Les TAPS durent néanmoins maintenant 1 heure, et il n'y a plus de TAPS le vendredi. Les enfants ont participé à 1 TAPS maximum pour le cycle 1. Une évolution vers une possibilité de faire 2 TAPS par cycle sera proposée. Cela se passe bien.

Le goûter se fait après les TAPS. Il est demandé / rappelé aux parents de ne pas mettre de bonbons dans les goûters, sources de disputes et de convoitises.

Le fonctionnement du Multisports est rappelé. Le fonctionnement doit être mis sur le site de la mairie, en particulier pour le matériel à rapporter (cas des rollers qui n'avaient pas été demandés.).

### **Point Coopérative scolaire**

Le fonctionnement de la coopérative est rappelé par Mme Sonfils. Les recettes de la coopérative (4950 € l'an dernier) sont constituées principalement des bénéfices de la vente des photos, de la cotisation volontaire des familles et de la souscription au moment du carnaval.

Les dépenses (4540 € l'an dernier) sont principalement les sorties de classe (Téléthon, biennale de la littérature d'Afrique Noire...), classes vertes, le petit matériel, l'achat d'abonnements et de livres, l'assurance OCCE pour la gestion de ce budget. Les comptes sont vérifiés par 2 parents élus.

### **Point USEP (Union Sportive des Ecoles Primaires)**

Le fonctionnement de l'USEP est rappelé par Mme Boulhaïs. Cette association sportive propose, à partir du cycle 3 (CE2) des sorties et rencontre sportives tout au long de l'année (accro-branche, cross de Gujan Mestras, sortie Rugby...). L'association compte 57 adhérents enfants et 3 adultes. Les parents accompagnateurs sont les bienvenus. (Contact : usep.hasti@free.fr).

### **Restauration scolaire**

L'équipe est fortement renouvelée par rapport à l'an dernier. Le restaurant scolaire accueille 216 enfants en moyenne. Cela fluctue parfois (jusque 229 enfants). La restauration se passe bien. La commission des menus aura lieu en janvier (participation parents élus).

La tarification supplémentaire en élémentaire par rapport à la maternelle pour le midi correspond à la gestion du temps de pause méridienne par des animateurs de la mairie.

### **Prévention des actes d'incivilité**

La BPDJ, Brigade de la prévention de la délinquance des jeunes est une association qui intervient déjà au collège dans le cadre de la prévention de la violence (cf. film réalisé par les collégiens et primé l'an dernier). La FCPE propose son intervention en CM1.

Le directeur de l'Ecole indique avoir participé à une réunion avec cette association en 2011, avec l'inspecteur de l'Education Nationale et en présence d'une conseillère pédagogique. A l'époque une priorité avait été donnée à des ateliers citoyens dans notre école. Le travail de cette association est connu des enseignants. Les enseignants indiquent que ce travail est intéressant, mais à manier avec prudence. L'équipe éducative indique qu'elle pourra faire appel à cette association si elle en ressent le besoin, et si cela entre dans le cadre pédagogique mis en place par l'enseignant. Par ailleurs, il est à noter qu'un TAP est à l'étude abordant cette thématique.

**Les prochains conseils d'Ecoles sont fixés aux vendredis 6 mars et 5 juin 2015.**